



Le secteur de la santé s'engage dans les économies d'énergie



- Economies d'énergies
- Secteur de la santé

Organisme

- ARS de Basse-Normandie
- ADEME Direction régionale Basse-Normandie

Partenaires

- Fédérations hospitalières
- OPCA
- 60 établissements de santé
- 450 établissements médicaux sociaux

Chiffres clés

- 60 établissements de santé
- 450 établissements de soin
- Objectif : réduire de 3,8 % par an les consommations d'énergie
- Objectif : 100 % des établissements de santé disposeront d'un diagnostic énergétique d'ici fin 2015 et auront réalisé leur diagnostic GES

Date de lancement

Novembre 2012



Crédit photo : ADEME

Pourquoi agir ?

Le secteur de la santé représente environ 12 % des consommations d'énergie du secteur tertiaire en France et constitue à ce titre un secteur à fort potentiel de réduction. D'autant que ses consommations ont continué à augmenter de 4 % entre 2000 et 2010.

Constitué de plus de 60 établissements de santé et de 450 établissements et services médico-sociaux, le secteur de la santé bas-normand est un gros consommateur d'énergie et représente 18 % des consommations énergétiques dans le tertiaire.

Le chauffage est le principal poste de consommation avec 60 % des consommations globales de la branche santé. Le secteur de la santé est le premier secteur émetteur de Gaz à Effet de Serre (GES) représentant 20 % (330 kteqCO₂) du total des activités tertiaires, suivi par les bureaux et les commerces.

Dans le cadre du scénario cible régional du SRCAE, l'**objectif** est de réduire les consommations d'énergie du secteur tertiaire de 27 % d'ici 2020 par rapport à 1990, soit en moyenne une **réduction de 3,8 % par an de 2014 à 2020**.

Par ailleurs, de nombreux cadres nationaux réglementaires ou incitatifs ont inscrit la problématique du développement durable à l'ordre du jour des établissements de santé : Grenelle de l'Environnement, nouveau code des marchés publics, Plan hôpital 2012, la v2010 de l'accréditation HAS (critères 1b, 3d, 6f, 7a à 7e).

Une convention portant engagement mutuel dans le cadre du Grenelle de l'Environnement a été signée en 2009 entre :

- le ministère de l'Ecologie
- le ministère de la Santé
- l'ADEME
- les fédérations hospitalières (FHF, FEHAP, FHP)
- la FNCLCC

En Basse-Normandie, l'enquête réalisée par l'ARS en 2012 sur le développement durable et les résultats de l'accréditation HAS montrent que les établissements ont une implication très variable d'un établissement à l'autre et que de nombreux établissements n'ont pas mis en place de stratégie globale de développement durable (critère 1b).

Le Projet Régional de Santé, dans son Schéma Régional de Prévention et le Plan Régional Santé-Environnement, fixent l'objectif de « **conforter la démarche de développement durable dans les établissements de santé** ». Conscients des enjeux liés au développement durable, à la maîtrise de l'énergie et à la réduction des émissions de GES, l'ADEME et l'ARS de Basse-Normandie ont décidé d'organiser par un accord-cadre les actions qu'elles entreprennent de réaliser en commun.

Témoignage de Karine Bosser, Coordnatrice Pôle climat ADEME

« Cet accord-cadre signé avec l'Agence régionale de Santé structure l'accompagnement entrepris depuis plusieurs années par l'ADEME. »

Témoignage de Sébastien Bellet, Ingénieur bâtiment ADEME

« L'ADEME accompagne le secteur de la santé, gros consommateur d'énergie. Au niveau des bâtiments, notre soutien consiste en un conseil technique et méthodologique et des subventions aux audits énergétiques et aux rénovations exemplaires (DéfiBat). »

Témoignage de Sylvain Perriollat, Chargé de communication ADEME

« L'ADEME prévoit un cycle de formation sur les économies d'énergie, les achats, les énergies renouvelables. Une enquête va permettre d'identifier précisément les besoins. »



Crédit photo : ADEME

POUR EN SAVOIR PLUS

- Site de l'ADEME Basse-Normandie : www.basse-normandie.ademe.fr
- Site de l'ARS : www.ars.basse-normandie.sante.fr

CONTACTS

- ARS de Basse-Normandie
Mme Catherine BOUTET
Mme Geneviève DELACOURT
Tél : 02 31 70 96 96
ars-bnormandie-sante-environnement@ars.sante.fr
- ADEME Direction régionale Basse-Normandie
Tél. : 02 31 46 81 00
Mme Karine BOSSER
karine.bosser@ademe.fr
M. Sébastien BELLET
sebastien.bellet@ademe.fr

Objectifs

Compte tenu des missions de l'ADEME et de l'ARS, l'accord prévoit un travail en commun sur les domaines suivants :

1. La formation des acteurs de la santé
2. La mise en œuvre d'opérations groupées
3. La mise en réseau des acteurs
4. La création, le partage et le suivi d'indicateurs en matière de développement durable

Cet accord cadre doit permettre d'atteindre les objectifs spécifiques suivants pour le secteur des établissements sanitaires et médico-sociaux :

Réduire les consommations d'énergie

- ✓ **Réaliser le diagnostic énergétique** des établissements de santé et des établissements et services médico-sociaux
 - ➔ Cible : 100 % des établissements de santé disposeront d'un diagnostic énergétique fin 2015, 75 % des EHPAD et 50 % des autres établissements et services médico-sociaux sous compétence ARS.
- ✓ **Mettre en œuvre des actions de maîtrise énergétique**
 - ➔ Cible : diminution de 3,8 % / an de la consommation d'énergie (scénario cible SRCAE).

Diminuer les émissions de gaz à effet de serre (GES)

- ➔ Cible : 100% des établissements concernés par cette obligation auront réalisé leur bilan d'ici fin 2015.
- ➔ Cible : diminution des émissions de GES de 1,2 % / an (scénario cible SRCAE).
- ➔ Augmentation de la part des énergies renouvelables dans la consommation énergétique.

Développer les achats responsables en lien avec le programme Performance hospitalière pour des achats responsables (Phare)

- ➔ Cible : augmentation du nombre de critères développement durable dans les marchés publics des établissements.

Favoriser la conception et la réalisation de bâtiments à haute qualité environnementale en lien avec le Programme Interdépartemental d'Accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie (PRIAC) et le Schéma Régional des Investissements en Santé (SRIS)

- ➔ Cible : 100% des projets de construction feront l'objet d'une réflexion relative à la maîtrise des énergies (Simulation Thermique Dynamique).

Focus

Les opérations groupées de diagnostics énergétiques concernent aussi bien les établissements publics que privés (en 2014 : 14 établissements engagés, 129 bâtiments, 410 000 m²). Ces diagnostics sont accompagnés de formations des techniciens hospitaliers sur la maîtrise de l'énergie et d'une assistance à maîtrise d'ouvrage pour assurer la mise en œuvre des préconisations.

Facteurs de reproductibilité

Les formations mises en œuvre en Basse-Normandie pour le secteur de la santé constituent une opération pilote suivie par le siège de l'ADEME qui servira à déployer le même dispositif dans les autres régions.